



Réf. Farde e-Assemblées : 2625686

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Subvention de 23.000,00 EUR pour l'année 2024-2025 à la Ville de Bruxelles à titre de soutien à la politique d'égalité des chances au niveau local pour la mise en place d'une cellule EVA (Emergency Victim Assistance) au sein de sa Zone de Police.

Le Conseil communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale souhaite promouvoir une politique active en matière d'égalité des chances et de diversité et met pour cela des fonds à disposition des communes désireuses de mettre sur pied des initiatives au niveau local en la matière ;

Considérant l'action 52 du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, qui prévoit la création de cellules d'accueil spécifiques aux violences intrafamiliales et sexuelles au sein des zones de police bruxelloises ;

Considérant que cette subvention sera destinée à l'aménagement des locaux des zones de police bruxelloises en vue de la mise en place de cellules spécialisées dans l'accueil des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles (cellules EVA) ;

Vu qu'en date du 15 mars 2024 la Zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles a répondu à l'appel à projet de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu que la la Zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles est éligible pour la subvention EVA ;

Vu que l'interlocuteur de la la Région de Bruxelles-Capitale pour cette subvention est la Ville de Bruxelles qui se chargera de rétrocéder le montant alloué à la Zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles ;

Vu que conformément à l'article 3§ 1, la subvention sera liquidée avec une avance de 60% puis le solde de 40% lors de la vérification des pièces justificatives ;

Considérant qu'il y a lieu d'engager la somme de 23.000,00 EUR à l'article 33003/43507 du budget ordinaire en faveur de la Zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles ;

Considérant qu'il y a lieu de rétrocéder immédiatement le montant destiné à la Zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La subvention EVA pour un montant de 23.000,00 EUR à l'article 33003/43507 du budget ordinaire de 2024 en faveur de la Zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles est octroyée.

Annexes :

[AR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)